

d'élaborer, pour la mise en oeuvre des résultats des conférences des Nations unies, un cadre commun s'inspirant de l'Agenda pour le développement.

- **Le rôle des institutions financières internationales (IFI)** — Les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'OIT ont été invitées à favoriser des approches internationales cohérentes du développement social et à en tenir compte dans leurs programmes d'ajustement structurel. Le Conseil économique et social a été invité à envisager la tenue de réunions conjointes avec le Comité du développement de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international pour discuter de développement social.
- **Rapports à l'échelle nationale et internationale** — Bien que le dépôt de rapports sur le développement social aux Nations unies ne soit pas stipulé dans les documents du Sommet, les pays sont invités à élaborer des stratégies nationales de développement social. Les participants ont invité l'ONU à mettre sur pied un système de rapports consolidés en vue de formuler des recommandations de principe précises à l'intention des gouvernements et des organisations internationales.
- **Indicateurs du développement social** — Les participants ont proposé de créer ou de faire un meilleur usage des indicateurs nationaux et internationaux pour suivre le développement social et de consolider les données recueillies. Ces indicateurs quantitatifs et qualitatifs devraient être établis sur la base de l'expérience et de l'évaluation des groupes étudiés.
- **La proposition 20/20** — Considéré comme une percée historique, cet accord traduit la volonté de la communauté internationale d'investir dans le développement social. La proposition 20/20 a été conçue comme un accord bilatéral entre les pays en développement et les pays donateurs : les pays bénéficiaires consacreront 20 p. 100 des dépenses de l'État aux mesures visant à satisfaire les besoins fondamentaux de la population, si ce n'est déjà fait, et les pays donateurs appuieront ces efforts en y consacrant 20 p. 100 de l'Aide publique au développement (APD).
- **Les ressources** — Dans tous les documents du Sommet, les participants réclament que l'ensemble des organismes, des secteurs public et privé, mobilisent de nouvelles ressources, suffisantes ou prévisibles, et les consacrent au développement social. Ils demandent à l'ONU de trouver de nouvelles ressources pour le développement social.
- **Les partenaires du développement social** — Le programme d'action prévoit que la société civile et tous les paliers de gouvernement (provinciaux, municipaux, etc.) participent au développement social.